



Contrat de Pension Chat



Vos coordonnées :

Nom/Prénom : SEGALT Guillaume

Adresse : 6 Rue Francis Martin

Code Postal : 88630

Ville : FREBECOURT

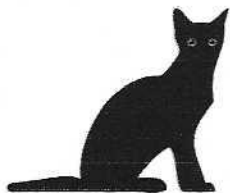
Téléphone : 06 74 29 3747 Adresse mail : guillaume.segalt@gmail.fr

Nom du tiers pouvant être contacté :

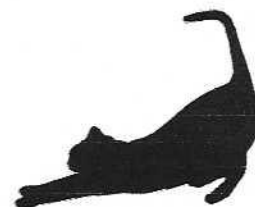
Nom : ~~Steph~~ Virginie Vallée

Téléphone : 06 70 29 1019

	Chat 1	Chat 2	Chat 3
Nom de l'animal	Tonnerre	Billy	
Race	Européen	Européen	
Couleur	Gris	Gris	
Date de naissance	22/05/2012	31/08/2013	
Num. Identification	250269604 829347	250269606 074729	
Puce ou Tatouage	☒ Puce ☐ Tatouage	☒ Puce ☐ Tatouage	☐ Puce ☐ Tatouage
Sexe	☒ Mâle ☐ Femelle	☒ Mâle ☐ Femelle	☐ Mâle ☐ Femelle
Stérilisé/Castré	☒ Oui ☐ Non	☒ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Date du dernier vermifuge	21/01/2026	21/01/2026	
Date du dernier vaccin	28/04/2025	28/04/2025	
Date des dernières chaleurs	—		
Traitement médical	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☐ Non
Comportement avec les humains	Calme Veut être tranquille	Charmeur Calin	



Tarifs par jour TTC



	nourriture fournie par la pension	nourriture fournie par le propriétaire
1 chat	14 €	12 €
2 chats (*)	25 € (14 € + 11 €)	21 € (12 € + 9 €)
Chauffage	de Novembre à Mars	1,5 € par jour
Chat diabétique	(insuline)	2 € par jour

(*) Les deux chats sont dans le même box

Certains jouets pourront être apportés (nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration).

Paielement uniquement par espèce ou par chèque bancaire.

Un acompte de 30% vous sera demandé pour la réservation du séjour de votre animal. Le propriétaire s'engage à régler la totalité du séjour même si l'animal est repris avant la date prévue.

Nous nous engageons à nettoyer, à désinfecter quotidiennement les boxes, à nourrir tous les jours vos animaux, à s'occuper d'eux, à les emmener chez le vétérinaire si nécessaire.

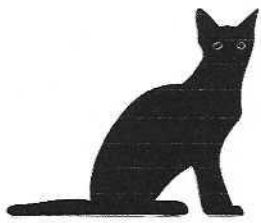
En cas de décès de l'animal pendant le séjour, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée aux propriétaires, ceci à vos frais. Tout chat de plus de 13 ans ne sera pas autopsié, sauf à la demande du propriétaire. Le séjour reste dû à la pension.

☒ Je certifie avoir pris connaissance de ce document dans son intégralité et j'accepte toutes ses conditions.

A Neufchâteau, le 14/10/11 2026

Signature (précédée de la
mention lu et approuvé)

Lu et approuvé



Règlement sanitaire & conditions d'admission

Je vous invite à prendre connaissance de la totalité de ce document afin de prévenir tous litiges et toutes incompréhensions. Aucune négociation ne sera tolérée.



- ✓ **Identification des animaux** (tatouage ou puce électronique) obligatoire.
- ✓ **Vaccinations obligatoires** (datant de moins d'1 an) : Coryza, Leucose et Typhus et Teigne.
- ✓ **Animaux vermifugés et traités contre les puces et les tiques** avant son admission.
- ✓ **Le carnet de vaccination** ainsi que la carte d'identification nous sera remis à l'arrivée du chat. Ils seront contrôlés et seront conservés dans un endroit prévu à cet effet pendant toute la durée du séjour. Aucune excuse ne sera recevable quant à la non mise à jour des vaccins. **PAS DE VACCINS = PAS D'ENTREE A LA PENSION**. Ce point d'exigence est avant tout pour le bien être de vos animaux et des autres pensionnaires.
- ✓ Si votre chat a eu une **maladie contagieuse**, elle devra nous être signalée. La pension se réserve le droit de refuser un animal pour des raisons d'hygiène ou de sécurité.
- ✓ Nous nous réservons le droit de refuser les chats présentant **certaines troubles du comportement** ou une **agressivité** non gérable au quotidien. Vous vous engagez à nous communiquer tous risques que peuvent présenter vos chats dans tous les domaines (caractériels, agressivité, chaleurs, fugues, maladie...).
- ✓ Sans nouvelles du propriétaire, l'animal sera considéré comme abandonné après une période de 15 jours suivant la date prévue de sortie. L'animal sera alors déposé dans un refuge/association en vue d'une adoption et la pension entraînera des poursuites judiciaires envers le propriétaire. **L'abandon est considéré par la loi comme un acte de cruauté** (Art. 521-1 du Code Pénal) et est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amendes.
- ✓ Nous nous engageons à donner les meilleurs soins à vos animaux avec un maximum de précaution. Le propriétaire de l'animal nous autorise à faire intervenir le vétérinaire de la pension (si nécessaire) à sa charge, c'est-à-dire que les frais seront facturés en plus du prix de la pension. **Clinique vétérinaire, 33 Rte de Neufchâteau 88350 Liffol le Grand. Tél : 03 29 94 10 89.** En cas de maladie ou d'accident survenu à votre chat, vous serez informé avant toute intervention vétérinaire.

Horaires :

Les entrées et sorties sont possibles
du lundi au vendredi de 10h à 19h
et le samedi de 10h à 12h.
20€ seront facturés en cas de sortie ou
d'entrée hors horaires d'ouverture.

FERMETURE :
Samedi après midi,
Dimanche
et Jours fériés

Soins :

Pour les traitements médicamenteux, le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes de santé. Tout traitement devra être accompagné d'une ordonnance. (A défaut aucun traitement ne pourra être administré par nos soins).

Notez ci-après le traitement médical : _____

Droit à l'image :

☒ J'accepte que la pension publie, sur son site et sur sa page Facebook : « **Les Petites Moustaches** », des photos de mon/mes chat(s) prises lors de son/leur séjour.

Réservation :

Elle est validée qu'après accord de la pension, signature du contrat de réservation qui vaut acceptation du présent règlement et versement d'un acompte de 30%. Le solde est à régler le jour de l'arrivée du chat.

L'acompte de réservation est remboursable uniquement si l'annulation est justifiée et signalée 30 jours avant la date d'arrivée prévue du chat.

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, aucun acompte ne sera restitué sous aucun motif.

Toute réservation vaut acceptation, sans réserve, de l'ensemble des conditions indiquées ci-dessus.

Je m'engage à accueillir votre chat avec le sérieux et la passion qui me caractérisent, je mettrai tout en œuvre afin de rendre son séjour des plus agréables.

☒ J'ai lu et accepte les conditions générales décrites ci-dessus sans réserve et ce, pour toutes les réservations de pension effectuées

Fait à : Frebecourt

Date : 14/01/2026

Le propriétaire :



Pascal PIERRE « Les petites Moustaches »